

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.50

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 6 mai 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Lyliia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES AINES**

**Exposé :**

Le dossier de demande de subvention présenté par le Club des aînés étant complet, le Conseil municipal peut délibérer sur son attribution.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,  
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 24 avril 2024,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

**Social**

- Club des Aînés : 1 800 euros

**Article 2 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

